



Commune de BRIGNANCOURT

Compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2019

Séance ordinaire

Présidence Monsieur Sylvain Carlucci, Maire.

Conseillers présents:

Mmes Patricia Croizé, Odile Jude.

Mrs Laurent Butteau, Michel Crespin, Jean-Claude Rolland, Bernard Zeiger.

Conseillers absents excusés : Mmes Carolyn Béchet, Sandrine Lemaître.

Secrétaire de séance : Mme Odile Jude

Ordre du jour :

- Dissolution du budget Assainissement : transfert au SIARP via la CCVC
- Point sur l'école
- Point sur le Clos Saint Hubert
- Dissolution du budget CCAS. Résultats incorporés dans le budget de la commune
- SDA
- Questions diverses

Début de la séance 20h30.

- Approbation du compte rendu du dernier conseil

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité

- Dissolution du budget Assainissement : transfert au SIARP via la CCVC

M. le Maire explique que le SIARP (Syndicat Intercommunal de l'Assainissement de la Région de Pontoise) récupère la compétence Assainissement à partir du 1^{er} janvier 2020. Dans un premier temps il n'y aura pas d'augmentation de tarif puis dans les années à venir les tarifs de l'assainissement s'uniformiseront sur les communes de la CCVC. Ces tarifs sont très raisonnables et il ne devrait pas y avoir d'augmentation inquiétante par la suite.

Les factures d'assainissement sont reliées à la consommation d'eau. Le prix demeure 1,05 €/m³.

La commune se charge de la facturation et une indemnisation de 1,50 € / facture sera reversée à la mairie par le SIARP.

M. le Maire fait par ailleurs remarquer que notre réseau Assainissement vieillit et se dégrade (la station d'épuration est vieille, des postes de relevage du réseau d'assainissement sont âgés). Les gros travaux seront par la suite pris en charge par le SIARP et ces dépenses seront réparties sur les communes de la CCVC.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur la signature d'un contrat de gestion de l'Assainissement avec le SIARP.

Vote : 6 voix pour et 1 voix contre

- Point sur l'école

Mme Jude prend la parole pour transmettre les remerciements des enfants et présente une belle affiche qu'ils ont réalisée pour souhaiter à l'équipe municipale de belles fêtes de Noël.

La maîtresse est partie en congé de maternité son remplacement a été immédiat. La transition s'est très bien passée. Le maître souligne la difficulté de travailler dans un espace réduit (classe et cour de récréation). Il demande de libérer au maximum le local pédagogique afin d'utiliser au mieux cet espace.

Projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire : nous attendons le relevé topographique demandé au géomètre afin d'élaborer un plan à soumettre au Rectorat.

- Point sur le Clos Saint Hubert

Vente des terrains rue Saint Hubert : M. le Maire nous informe qu'il y a plusieurs visites (constructeurs ou particuliers) mais pas d'acheteur dans l'immédiat.

Financement : notre déficit est de 8 000 €. Un emprunt de 100 000 € est en cours pour les travaux divers (création de la sente, construction de piliers de clôture avec semelle en béton pour chaque entrée de pavillon, pose de poteaux en acacia et de grillage à mouton, plantation de haies, abris de jardin).

Réaménagement de la rue de la Jeunesse : lorsque les travaux seront achevés dans cette rue une réflexion sera menée avec les riverains pour sécuriser au mieux la circulation dans cette rue.

- Dissolution du budget CCAS. Résultats incorporés dans le budget de la commune

Après discussion, cette dissolution ne présentant pas un caractère obligatoire, le conseil décide de garder un budget CCAS afin de traiter avec la plus grande discrétion les situations difficiles de nos administrés.

Vote : le conseil se prononce à l'unanimité contre la dissolution du budget CCAS.

- SDA (Schéma Directeur d'Assainissement)

L'étude effectuée, qui arrive à son terme, doit être soumise pour avis à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE). Ensuite une enquête publique sera ouverte et les Brignancourtois pourront consulter ce dossier.

- Questions diverses

- ✓ Le gué de la Viosne : Maître Barros a contacté par courrier la famille Guillou à ce propos, nous attendons le résultat de cet échange.
- ✓ Les divers ventes (local de la ferme, portions de terrains jouxtant la pointe) ces ventes seront traitées par Maître Barros dès que les plans seront transmis.
- ✓ Terrain de jeux : la clôture est à refaire, tous les poteaux se décèlent, ... la situation risque de se régler par lettre recommandée si les malfaçons ne sont pas réparées.
- ✓ Le bol reste à combler, en attendant il est nécessaire de sécuriser cet espace.

- ✓ Problème de pression d'eau : Une pompe permettant la distribution de l'eau devra être changée. Régulièrement notre employé communal M. Michel Didier intervient. Ne pas hésiter à le contacter ou à joindre M. Laurent Buteau en cas panne. Si le problème persiste nous avons la possibilité de nous raccorder sur le réseau d'eau de Chars.
- ✓ Inondations au niveau du carrefour de Noisement : Mme Zeiger signale que cette partie de route intercommunale est très dangereuse voire quelquefois impraticable lors de fortes pluies. M. le Maire fait remarquer que cette portion de route est sur la commune de Chars, à ce titre le Maire de Chars ainsi que le syndicat de la Viosne ont été alertés. Des saignées devraient être régulièrement curées, ce n'est pas le cas !...
- ✓ Décès de M. Jacques Ravoisier : la sœur de M. Ravoisier ayant refusé, faute de moyens, de participer aux frais d'obsèques, la mairie les a pris en charge, 2000 €. Par ailleurs l'appartement est à refaire complètement, 6000 €. Cet appartement sera rapidement reloué au prix de 300 €/mois (M. le Maire fait remarquer que nous mettrons du temps à amortir ces grosses dépenses). Mme Verchin intervient pour connaître le coût pour les Brignancourtois de tels logements dont certains sont dits « très sociaux ». M. le Maire signale que nous recevons les futurs locataires après sélection des dossiers mais, toutes les personnes qui ont cette expérience de louer des appartements savent qu'il est difficile d'éviter les mauvaises surprises.

La séance est levée à 22h.